



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE DE DEMOUVILLE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Qu'est-ce que le CFU ? Le CFU est un document unique qui se substitue désormais au compte administratif (établi par le Maire) et au compte de gestion (établi par le comptable public).

Il permet de :

- Simplifier la lecture en supprimant les doublons entre les données de l'ordonnateur et du comptable.
- Enrichir l'information en rapprochant les données d'exécution budgétaire des informations patrimoniales (bilan, état des dettes et créances).
- Garantir la transparence grâce à une procédure 100 % dématérialisée et certifiée

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre le service comptable de la commune et les services du comptable public.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture.

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement. Elles sont équilibrées.

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget de Demouville fait apparaître un résultat cumulé avec les RAR de 1 205 117.36 €.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Recettes de fonctionnement (sans reprise des résultats)	3 478 064.46 €
Dépenses de fonctionnement	2 902 115.09 €
Résultat de l'année 2025	575 949.37 €
Résultat de clôture 2025 (résultat de clôture 2024+ résultat d'exercice 2025)	960 340.77 €

a. Analyse

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux. Les dépenses réelles restent maîtrisées par rapport à l'année 2024, il y a une variation de -1.12%. Le résultat total est impacté par les opérations d'ordre du chapitre 042.

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 466 862.74€, soit une baisse de 0.70% par rapport à 2024.

b. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 597 540.38 € pour l'année 2025. Soit une baisse de 0.45% par rapport à 2024. Le chapitre 012 a été impacté en 2025 notamment par :

- Les cotisations patronales CNRACL ont augmenté de 3 points au 1^{er} janvier 2025, fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe à 34,65 %
- Le taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL est fixé 9,88 % au 1^{er} janvier 2025 contre 8,88 %
- Des arrêts d'agents devant être remplacés
- Les obligations des collectivités en matière de participation pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025

c. Atténuations de produits (chapitre 014)

Ces dépenses s'élèvent à 451 002,54€ pour l'année 2025. Cela correspond au reversement de l'attribution de compensation à Caen La Mer suite aux différents transferts de compétences.

d. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 174 069.63 €.

En 2025, les subventions aux associations (compte 65748) ont été attribuées pour un montant de 29 867.94€, dont 3 810€ au titre de subventions exceptionnelles (pour rappel : 37 850 € en 2024) :

Associations Démouvillaises	Associations non Démouvillaises
✓ L'atelier Démouvillais ✓ ASD Gym ✓ Chorale évasion ✓ Tennis Démouvillais ✓ Les loisirs de l'esprit ✓ CDRE ✓ La Gratouille chantante ✓ Soleil d'automne ✓ FC Vital ACDC Foot ✓ ASD basket ✓ Comité de jumelage ✓ Rando bois et marais ✓ OCCE école maternelle ✓ Pétanque Démouvillaise ✓ UACVG ✓ APE ✓ OCCE école primaire ✓ Judo club Démouvillais	

e. Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 2 365.40 €.

f. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent des réductions ou annulations de titres pour un montant de 144.40 €.

g. Opérations d'ordre (chapitre 042)

Ces charges concernent les dotations aux amortissements des participations versées pour l'opération Démouvélo 2024. Elles sont de 2 130.00 €.

Ce chapitre constate également les écritures de sortie des biens de l'inventaire de la commune (vente de la maison allée des enfants) : 208 000.00 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement (€)

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
011	Charges à caractère général	593 575,39 €	470 148.21 €	466 862.74 €	-0.70%
012	Charges de personnel	1 631 073,45 €	1 604 712.57 €	1 597 540.38 €	-0.45%
014	Atténuation de produits	451 002,54 €	451 002.54 €	451 002.54 €	
65	Autres charges de gestion courante	194 776,10 €	193 342.91 €	174 069.63 €	-9.97%
66	Charges financières	3 317,31 €	2 817.28 €	2 365.40 €	
67	Charges exceptionnelles	11 370,04 €	536.70 €	144.40 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	509,66 €	16.93 €	0.00 €	
TOTAL DEPENSES RÉELLES		2 885 624.49€	2 722 577.14€	2 691 985.09 €	-1.12%
042	Opérations ordre	9 550,00 €	11 710.00 €	210 130.00 €	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 895 174.49 €	2 734 287.14 €	2 902 115.09 €	+6.14%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les atténuations de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

a. Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 50 655.40 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur ou la sécurité sociale pour les agents en arrêts maladie ou en accident du travail.

b. Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits représentent 176 159.23 € et proviennent principalement :

- Des ventes de concessions dans le cimetière : 3 615,00 €
- Des services de la restauration scolaire, du secteur jeunesse : 152 964.85 €
- Du remboursement de Caen La Mer pour le personnel et les locaux mis à disposition : 18 259.38 €

c. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre concerne la fiscalité reversée pour un total de 465 695.16 € :

- La dotation de solidarité versée par Caen la mer : 83 425,00€
- Le FNGIR (*mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010*) et FPIC (*prélèvement*

des collectivités sur leur richesse fiscale pour redistribuer aux collectivités moins de ressources) :
69 525.00 €

- Le fond de péréquation des droits d'enregistrement : 82 105.31 €
- Taxe sur les cessions de terrain devenu constructible : 201 452.00 €. Cette Recette est non pérenne et non reconductible.

d. Les impôts et taxes (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux sont les suivants :

Taxe sur le foncier bâti :
72,77% Taxe sur le foncier non
bâti : 64,26%
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 15,98%

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale de l'Etat, en fonction de l'inflation notamment, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction ou agrandissement d'habitations ou locaux commerciaux.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Taxes foncières et d'habitation (73111)	1 540 335,00 €	1 617 218,00 €	1 681 085,00 €	1 713 059.00 €
Variation en %	8,804%	4,991%	3,949%	4.694%

Instauration de la TLPE : 12 150.63 € facturé sur l'exercice 2025, 4 748.58 € titrés sur 2026 au titre de 2025 (suite aux procédures de régularisation) et une procédure de taxation d'office pour 2025 à hauteur de 47 630.88 €.

e. Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui baisse chaque année. En 2025, elle s'est élevée à **537 623 €**.

Evolution 2021/2024

2021	2022	2023	2024	2025
549 240 €	544 769 €	539 887 €	535 185 €	537 623 €

Le chapitre 74 regroupe également les différentes dotations et compensations des exonérations accordées par l'Etat sur la fiscalité, la participation de l'Etat dans le dispositif de la cantine à 1€ (35 628,00 € avec rattrapage de 2024). La participation de la CAF dans la politique jeunesse s'élève à 84 384.69 €.

f. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés et de la location de la salle polyvalente.

Les autres produits proviennent notamment de :

- Dissolution du syndicat du gymnase Pierre Cousin : 1 720.30 €
- Vente CEE : 19 009.91 €
- Sinistres : 1 655.42 €
- Remboursement de l'électricité du chantier de l'Eglise : 1 483.36 €

g. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Ces produits concernent exclusivement les annulations de mandats sur exercices antérieurs, les produits de cession d'actifs, la neutralisation des moins-values de cession, les produits liés à la neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions ainsi que les reprises du financement rattaché à un actif.

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève 195 000 €. Il correspond à la vente du local ados sis allée des enfants.

h. Reprises sur amortissements (chapitre 78)

Le compte 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » comprend des subdivisions distinguant les reprises sur charges calculées de fonctionnement ou financières. Il est de 120.83 €.

i. Opérations d'ordre (chapitre 042)

Constat de moins-value lors de la cession du local ados.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement (€)

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
013	Atténuation de charges	9 165.14 €	29 749.73 €	50 655.40 €	+70%
70	Produits des services	168 872.21 €	178 947.32 €	176 159.23 €	-1.5%
73	Impôts et taxes	261 993.95 €	273 603.12 €	465 695.16 €	+70%
731	Fiscalité locale	1 654 289.76 €	1 692 817.00 €	1 737 851.63 €	+2.6%
74	Dotations et participations	772 149.69 €	845 656.12 €	781 592.79 €	-7.6%
75	Autres produits (dont loyers)	33 873.23 €	59 706.52 €	57 986.53 €	-2.9%
76	Produits financiers	1.67 €	2.89 €	2.89 €	
77	Produits exceptionnels	13 992.22 €	7 064.62 €	195 000.00 €	+2660%
78	Reprises sur amortissements		79.48 €	120.83 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 914 338.19 €	3 087 626.80 €	3 465 064.46 €	+12.2%
042	Opérations d'ordre		170.00 €	13 000.00 €	
R002	Excédent de fonctionnement reporté	602 591.79 €	30 881.74 €	384 391.40 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 516 929.66 €	3 118 678.54 €	3 862 455.86 €	+12.6%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	686 926.06 €
Dépenses d'investissement	393 925.83 €
Résultats de l'année 2025	293 000.23 €
Résultat de clôture 2025 (résultat de clôture 2024 + résultat d'exercice 2025)	134 295.29 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2026 : +134 295.29 €

c) Solde des restes à réaliser : +110 481.30 €

Dépenses d'investissement reportées	103 020.81 €
Recettes d'investissement reportées	213 502.11 €
Solde Positif	110 481.30 €

2.2 Analyse

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a. Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 49 890.17 € en 2025.

Pour mémoire, la commune a 2 emprunts contractés (un en 2019 et le dernier en 2021), à taux fixes, auprès de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 283 826.43 €.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	52 255.57 €	2 365.40 €	49 890.17 €	0.00 €	0.00 €	283 826.43 €
2026	52 255.57 €	1 909.12 €	50 346.45 €	0.00 €	0.00 €	233 936.26 €
2027	52 255.57 €	1 448.42 €	50 807.15 €	0.00 €	0.00 €	183 589.81 €
2028	52 255.61 €	983.23 €	51 272.38 €	0.00 €	0.00 €	132 782.66 €
2029	20 699.53 €	513.51 €	20 186.02 €	0.00 €	0.00 €	81 510.28 €
2030	20 699.53 €	386.34 €	20 313.19 €	0.00 €	0.00 €	61 324.26 €
2031	20 699.53 €	258.37 €	20 441.16 €	0.00 €	0.00 €	41 011.07 €
2032	20 699.53 €	129.62 €	20 569.91 €	0.00 €	0.00 €	20 569.91 €

b. Chapitres 20 et 21

Les principaux investissements réalisés en 2025 pour un total de **324 432.35 €** sont :

- ☒ Salle polyvalente : 9 281.78 € (vitrification, vidéoprojecteur)
- ☒ Gymnase : 12 524.55 € dont 9149.07 € pour chauffage du Dojo, 3 375.48 € pour autolaveuse
- ☒ Travaux à l'école maternelle : 3 711.19€ (Réfrigérateur, vidéoprojecteur ilot, 2 Ballons ECS)
- ☒ Travaux à l'école élémentaire : 9 223.39 € (LED, canalisation extérieure)
- ☒ Aménagement Parc des Tortues : 156 039.34 €
- ☒ Travaux de rénovation de l'Eglise : 129 859.80 €
- ☒ Démou'vélo : 200 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 686 926.06 €.

Les recettes réelles

- Des subventions d'investissement reçues pour 446 875.85 €
- Du FCTVA : 20 222.84 €
- De la taxe d'aménagement pour 3 094.06 €

Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre du chapitre 040 représentent des écritures comptables pour un montant de 210 130.00 € (parallèle de la dépense de fonctionnement au chapitre 042) : sortie du local ados de l'actif et amortissement subvention Démou'vélo de 2024.

Celles du chapitre 041, correspondent aux intégration dans l'actif des dépenses imputées au chapitre 20 aux titre des études préalable aux travaux.